

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-199

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances Publiques /

26-2023-09-05-00001 - Délégation de signature en matière de gracieux et de contentieux fiscal SDIF de la Drôme (2 pages)

Page 3

26_DDFIP_ Direction Départementale des
Finances Publiques

26-2023-09-05-00001

Délégation de signature en matière de gracieux
et de contentieux fiscal SDIF de la Drôme

Décision de délégation de signature en matière de gracieux et de contentieux fiscal

Le responsable du Service Départemental des Impôts Fonciers de la Drôme

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BARCELO Jean Francis	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MIROUX Fanny	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BACONNIER Sandrine	Secrétaire Administrative et de Contrôle de classe exceptionnelle	10 000 €	10 000 €
BARBERET Fabienne	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BERGER Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOCZAR Nathalie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CIANCI Aline	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
COURIOL Nathalie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DURAND Rodolphe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GAULT Jennifer	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LADREYT Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROCH David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VILLERET Mathilde	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GAFFIOT Sylvain	Géomètre principal	10 000 €	10 000 €
HILL-BARNERON Marie	Géomètre principal	10 000 €	10 000 €
RODET Cyrille	Géomètre principal	10 000 €	10 000 €
ALIBRANDO Nicolas	Technicien géomètre	10 000 €	10 000 €
MOLINA Arthur	Technicien géomètre	10 000 €	10 000 €

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme

A Valence, le 05 Septembre 2023

Le responsable du Service départemental des impôts fonciers de la Drôme

- Signé -

Jocelyn JULTAT, Attaché Principal d'Administration de l'État